

Avantages fiscaux en lien avec les solutions **4-noks®**

Objet : solutions **4-noks®** éligibles au **Crédit Impôt Transition Energétique** et au **taux de TVA réduit 5.5%**, sous conditions, même en 2016

Cher client,

F2 Energy, importateur officiel, en France, des solutions intelligentes **4-noks®** vous annoncer l'éligibilité des solutions E4U, E4U Smart, Power Reducer à la fois au **Crédit Impôt Transition Energétique (CITE)** et au **taux de TVA réduit à 5.5%**, sous conditions d'installation.

La condition principale est celle de configurer l'installation de manière à ce que la solution E4U, E4U Smart **puisse piloter un ou plusieurs radiateurs au sein du foyer**. Il est considéré acquis que le Power Reducer ne sera utilisé que pour la programmation de la production d'eau chaude sanitaire.

En effet, on peut lire dans le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

Point 140

Définition des Appareils de Régulation de chauffage

*Les appareils de régulation de chauffage éligibles au crédit d'impôt s'entendent de ceux qui permettent le réglage manuel ou automatique et la programmation des **équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire**.*

[...]

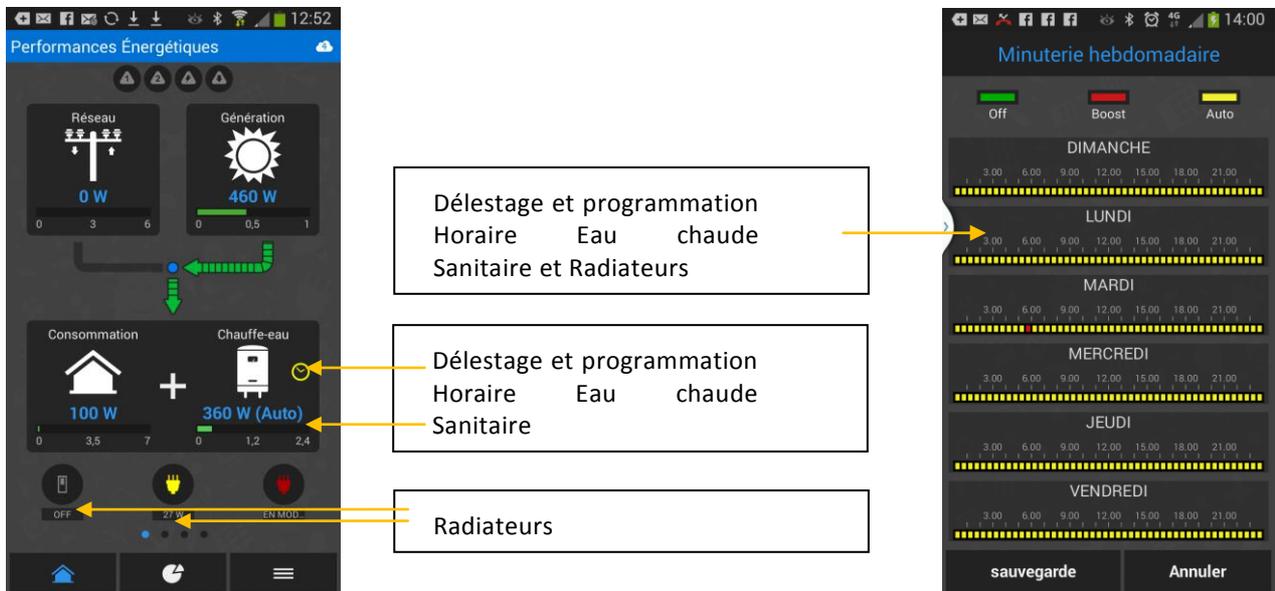
*L'éligibilité de l'appareil est ainsi conditionnée à la **mention expresse sur la facture**, émise par l'entreprise qui a procédé à la fourniture et à l'installation, de la désignation et du prix de l'appareil de régulation de chauffage. Les appareils de régulation de chauffage éligibles au crédit d'impôt sont listés dans le tableau suivant :*

Point 150

Appareils installés dans une maison individuelle	<i>Systèmes permettant la régulation centrale des installations de chauffage par thermostat d'ambiance ou par sonde extérieure, avec horloge de programmation ou programmateur mono ou multizone</i>
	<i>Systèmes permettant les régulations individuelles terminales des émetteurs de chaleur (robinets thermostatiques, robinets à commande électrique, etc...)</i>
	<i>Systèmes de limitation de la puissance électrique du chauffage électrique en fonction de la température extérieure</i>
	<i>Systèmes gestionnaires d'énergie ou de délestage de puissance du chauffage électrique</i>

Importateur officiel Solutions domotiques 4-Noks/ ASTREL

Les solutions E4U, E4U smart, et Power Reducer peuvent piloter un ou plusieurs radiateurs électriques ou cumulus électriques. Les plages horaires de marche et d'arrêt de chauffage de ces mêmes radiateurs ou cumulus électriques sont paramétrées via l'interface de l'application Elios 4 You.



Comme il est indiqué dans le [Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts](#) (point 40) :

Sont ainsi soumis au taux réduit de 5,5 % de la TVA, lorsqu'ils sont fournis et facturés par l'entreprise prestataire dans le cadre de la prestation de travaux qu'elle réalise, les équipements, matériaux ou appareils limitativement énumérés dans la liste fixée au 1 de l'[article 200 quater du CGI](#)

Soit la même liste relative au Crédit Impôt Transition Énergétique.

Ainsi, les solutions E4U, E4U smart, et Power Reducer sont éligibles à la fois au Crédit Impôt Transition Énergétique et au taux de TVA réduit à 5.5%, sous conditions de gestion du chauffage.

Salutations ensoleillées,

A Combaillaux, le 10 Janvier 2017
Frédéric Fournier
Gérant F2 Energy

